

# SÉNAT

1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

---

Annexe au procès-verbal de la 1<sup>re</sup> séance du 15 novembre 1960.

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi de finances pour 1961, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

TOME I

**EDUCATION NATIONALE**

Par M. Paul PAULY

Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Louis Gros, *président* ; Georges Lamousse, Vincent Delpuech, René Tinant, *vice-présidents* ; Robert Chevalier, Claudius Delorme, Mohamed Kamil, *secrétaires* ; Mohamed Saïd Abdellatif, Al Sid Cheikh Cheikh, Jean de Bagneux, Jacques Baumel, Mohamed Belabed, Mouâaouia Bencherif, Marcel Bertrand, Jacques Boissard, Jacques Bordeneuve, Florian Bruyas, Georges Cogniot, Gérard Coppenrath, André Cornu, Mme Suzanne Crémieux, MM. Georges Dardel, René Dubois, Charles Durand, Jules Emaillé, Yves Estève, Jacques Faggianelli, Charles Fruh, Roger Garaudy, Djilali Hakiki, Alfred Isautier, Louis Jung, Henri Lafleur, Adrien Laplace, Fernand Malé, Jacques de Maupeou, Mohamed el Messaoud Mokrane, Claude Mont, Menad Mustapha, Paul Pauly, Henri Paumelle, Lucien Perdereau, Gustave Philippon, Alain Poher, Georges Rougeron, François Schleiter, Paul Symphor, Edgar Tailhades, Maurice Vérillon, Etienne Viallanes, Paul Wach.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1<sup>re</sup> législ.) : 866, 886 (annexe 9), 892 (tome II, annexe 5), 896 (tomes I à III), 938 et ln-8° 194.

Sénat : 38, 39 (tome III, annexe 7) (1960-1961).

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport sera limité à un examen sommaire des effectifs scolaires et des crédits affectés à l'éducation nationale, compte tenu des observations de votre Commission des Affaires culturelles. Des comparaisons seront également faites entre les dotations budgétaires et les besoins de l'enseignement.

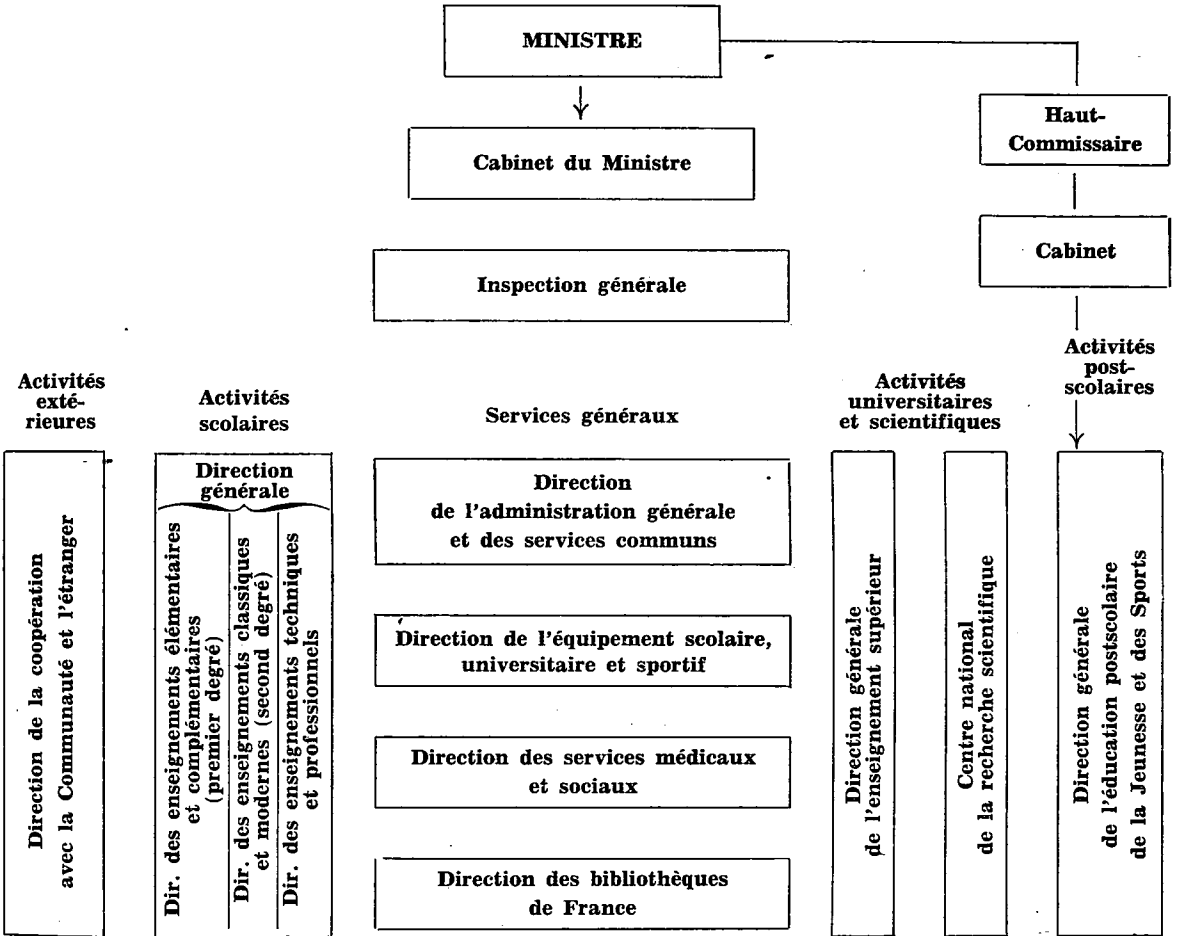
\*  
\* \*

Un certain nombre de mesures ont été prises pour donner à la jeunesse, et dans tous les ordres d'enseignement, l'instruction et la formation qui tiennent compte de l'impérieuse nécessité de la préparer et de l'adapter à l'évolution nouvelle. C'est ainsi que les activités scolaires relevant du premier degré, du second degré et de l'enseignement technique et professionnel sont désormais rassemblées dans une direction générale unique. Ce regroupement se justifie par le fait que les établissements d'enseignement technique, les cours complémentaires, les lycées et collèges dispensent un enseignement de niveau comparable.

La réforme, opérée en vertu des décrets du 1<sup>er</sup> juin 1960, aura aussi pour effet de regrouper toutes les activités médicales et sociales dépendant du Ministère de l'Education nationale, et d'établir une liaison organique entre la recherche scientifique (C.N.R.S.) et les Universités et les grands établissements d'enseignement supérieur.

Voici le tableau synoptique des divers services du Ministère .

# REORGANISATION DU MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE



## CHAPITRE I

### LES DOTATIONS BUDGETAIRES

Le projet de budget de 1961 comporte, pour le Ministère de l'Education nationale, les crédits suivants :

Budget de fonctionnement.....	6.304.743.388 NF
Budget d'équipement.....	1.619.300.000 NF
	<hr/>
Total .....	7.924.043.388 NF

Les chiffres correspondants de 1960 sont les suivants :

Budget de fonctionnement.....	5.375.167.237 NF
Budget d'équipement.....	1.819.000.000 NF
	<hr/>
Total .....	7.194.167.237 NF

Par rapport au budget de l'an dernier, il faut donc noter une augmentation des crédits de 729.876.151 NF. Bien qu'appréciable, cette augmentation des crédits est moindre que celle de l'an dernier puisque le budget de 1960 accusait une augmentation de 925.000.000 de NF sur le budget de 1959.

Par contre, les crédits de paiement pour les dépenses en capital diminuent de 199.700.000 NF, de sorte que l'augmentation de l'ensemble des crédits ne dépasse guère 10 %.

Comparées aux chiffres de 1960, les diverses parties du budget de 1961 se présentent comme suit :

	CREDITS VOTES pour 1960.	CREDITS PREVUS pour 1961.
<b>A. — DEPENSES ORDINAIRES</b>		
TITRE III. — <i>Moyens des services.</i>		
1 <sup>re</sup> partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité .....	4.044.975.589	4.509.740.202
3 <sup>e</sup> partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.....	324.531.563	377.681.913
4 <sup>e</sup> partie. — Matériel et fonctionnement des services .....	(1) 90.359.723	191.453.421
5 <sup>e</sup> partie. — Travaux d'entretien.....	7.636.000	8.886.000
6 <sup>e</sup> partie. — Subventions de fonctionnement.	423.071.795	446.546.491
7 <sup>e</sup> partie. — Dépenses diverses.....	12.695.707	3.486.500
Totaux pour le titre III.....	<u>4.903.270.377</u>	<u>5.537.794.527</u>
TITRE IV. — <i>Interventions publiques.</i>		
3 <sup>e</sup> partie. — Action éducative et culturelle.	(1) 405.974.040	690.503.672
6 <sup>e</sup> partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité .....	33.460.000	39.074.000
7 <sup>e</sup> partie. — Action sociale. — Prévoyance.	32.462.820	37.371.189
Totaux pour le titre IV.....	<u>471.896.860</u>	<u>766.948.861</u>
Totaux pour les dépenses ordinaires...	<u>5.375.167.237</u>	<u>6.304.743.388</u>
<b>B. — DEPENSES EN CAPITAL</b>		
TITRE V. — <i>Investissements exécutés par l'Etat.</i>		
6 <sup>e</sup> partie. — Equipement culturel et social.	926.150.000	873.500.000
TITRE VI. — <i>Investissements exécutés avec le concours de l'Etat.</i>		
6 <sup>e</sup> partie. — Equipement culturel et social.	892.850.000	745.800.000
Totaux pour les dépenses en capital...	<u>1.819.000.000</u>	<u>1.619.300.000</u>
Total pour l'Education nationale.	<u>7.194.167.237</u>	<u>7.924.043.388</u>

(1) Compte tenu du transfert du titre IV au titre III du chapitre doté de 1.000.000 (chapitre 34-43, ancien 43-04).

La présentation budgétaire s'est efforcée de traduire aussi exactement que possible le regroupement de l'administration.

On trouvera ci-après deux répartitions composées des crédits du budget de fonctionnement de l'Education nationale en 1960 et en 1961. La première correspond à la ventilation adoptée dans le budget de 1960, la seconde à la ventilation adoptée pour le budget de 1961.

La différence essentielle réside dans le regroupement des crédits des trois anciennes directions du Second degré, du Technique et du Premier degré.

Mais aussi :

1) Ont été regroupés sous l'intitulé « Direction des services médicaux et sociaux » :

— les crédits de la direction du service de santé scolaire et universitaire,

— les crédits du service des bourses,

— la rémunération du personnel social antérieurement payé par quatre directions d'enseignement,

— le crédit de sécurité sociale étudiants.

2) Ont été regroupés sous l'intitulé « Administration générale et services communs » :

— les crédits de l'administration centrale et de l'administration académique,

— les crédits des organismes de documentation pédagogique,

— les rémunérations des personnels d'inspection et du personnel de l'orientation professionnelle,

— les crédits de matériel des inspections principales de l'enseignement technique et de la jeunesse et des sports et ceux des services départementaux de la santé scolaire.

\*  
\* \*

Dans le tableau n° 1, la répartition entre les anciennes directions n'a qu'une valeur indicative puisque les crédits « enseignement privé » et « ramassage » ne peuvent être ventilés et que, pour plus de commodité, l'ensemble des crédits « réforme de l'enseignement » (18 millions de NF au 31-34 et 1.350.000 NF au 34-31) figure sous la rubrique « enseignements classiques et modernes » bien que le second degré ne soit pas le seul bénéficiaire.

Si l'on essayait de faire une prévision sur la répartition des crédits non ventilés, il semble — sous toutes réserves — qu'on aboutirait à la répartition en pourcentage suivante :

Second degré..... 17,4 % (+ 0,3 % par rapport à 1960).

Technique ..... 11,8 % (+ 0,3 % par rapport à 1960).

Premier degré.... 46 % (— 1,3 % par rapport à 1960).

---

Total ..... 75,2 % (— 0,7 % par rapport à 1960).

**Budget de fonctionnement de l'Education nationale 1960 et 1961.**

(Répartition selon la ventilation 1961.)

	1960	Pourcentage.	1961	Pourcentage.
Administration générale et services communs.....	130.864	2,5	156.402	2,5
Supérieur .....	444.834	8,3	548.420	8,7
C. N. R. S.....	152.211	2,8	190.737	3
Organisation et programmes scolaires.....	4.038.020	75,1	4.684.844	74,3
Coopération .....	16.896	0,3	19.104	0,3
Jeunesse et Sports.....	167.623	3,1	193.937	3,1
Bibliothèques .....	24.291	0,4	28.825	0,4
Services médicaux et sociaux.....	400.428	7,5	482.472	7,7
	5.375.167		6.304.741	

## (Répartition selon la ventilation 1960.)

	Personnel. (Titre III : 1 <sup>re</sup> à 3 <sup>e</sup> partie.)		Matériel. (Titre III : 4 <sup>e</sup> à 7 <sup>e</sup> partie.)		Interventions publiques. (Titre IV.)		Total fonctionnement.		Pourcentages.	
	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961		
Supérieur .....	262.250	315.198	148.047	190.063	49.425	57.726	459.722	562.987	8,6	8,9
C. N. R. S. ....	»	»	151.116	189.817	1.095	920	152.211	190.737	2,8	3
Second degré .....	878.887	1.022.467	36.791	43.121	63	67	915.741	1.065.655	17,1	16,9
Premier degré .....	2.494.143	2.709.181	40.298	44.025	7.781	9.229	2.542.222	2.762.435	47,3	43,8
Technique .....	521.089	593.749	97.627	108.213	1.207	1.317	619.923	703.279	11,5	11,2
Dépenses communes .....	»	»	»	»	»	208.221	»	208.221	»	3,3
Total O et PR.....	3.894.119	4.325.397	174.716	195.359	9.051	218.834	4.077.886	4.739.590	75,9	75,2
Bourses .....	»	»	»	»	356.796	428.102	356.796	428.102	6,6	6,8
Jeunesse et sports.....	105.171	120.996	17.700	23.978	49.301	54.371	172.172	199.345	3,2	3,2
Coopération .....	8.536	9.311	1.360	2.869	7.000	6.831	16.896	19.011	0,3	0,3
Bibliothèques .....	14.409	16.364	9.972	12.534	19	24	24.400	28.922	0,4	0,4
Hygiène scolaire .....	26.815	32.368	3.337	3.485	210	740	30.362	35.993	0,6	0,6
Documentation pédagogique ...	»	»	20.518	25.454	»	»	20.518	25.454	0,4	0,4
Administration générale .....	58.207	67.788	5.995	6.812	»	»	64.202	74.600	1,2	1,2
Total.....	4.369.507	4.887.421	532.763	650.372	472.897	766.948	5.375.167	6.304.741		



## CHAPITRE II

### LES EFFECTIFS SCOLAIRES

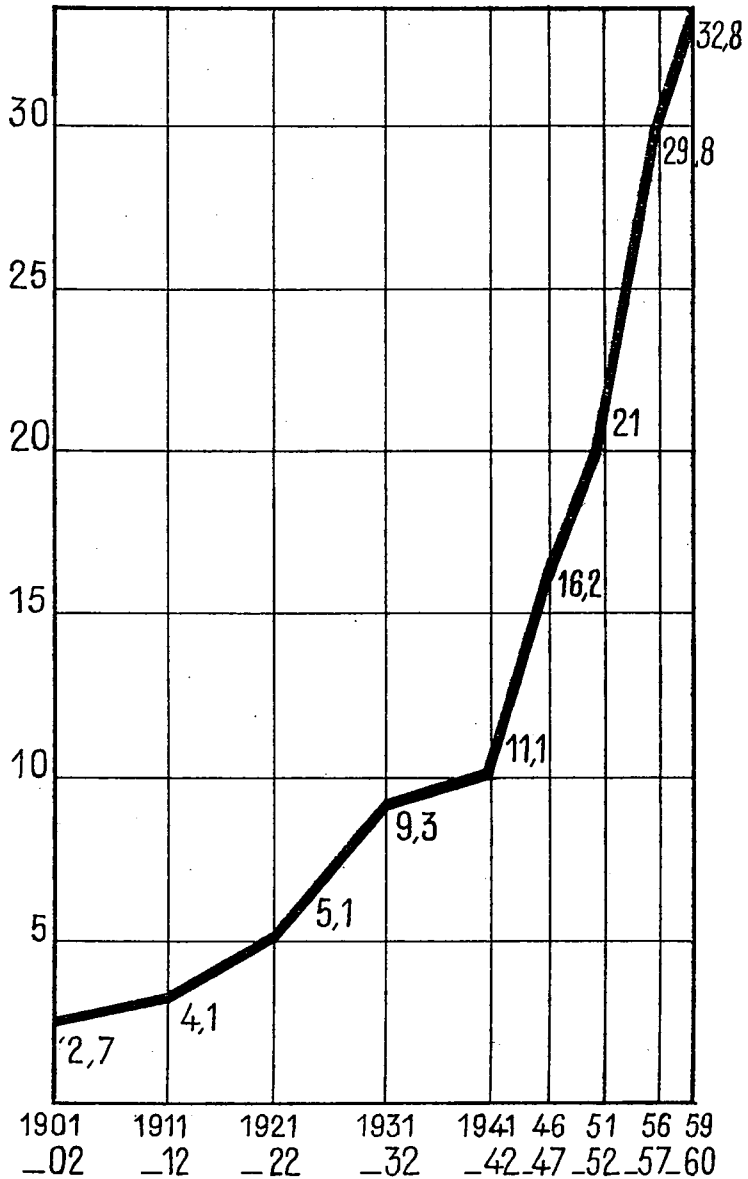
Traditionnellement, lors de l'examen annuel du budget de l'éducation nationale, des comparaisons sont établies en ce qui concerne l'évolution des crédits par rapport aux années précédentes. *Ces comparaisons ne présentent qu'un intérêt relatif si l'on ne tient compte, en même temps, de l'évolution de la population scolaire.*

Les besoins de notre Université sont immenses : nous assistons à un relèvement de la natalité qui fait de nous le pays le plus jeune de l'Europe. D'autre part, un accroissement considérable du taux de scolarisation et l'élévation de l'âge de la scolarité obligatoire posent des problèmes nouveaux.

Les données statistiques que nous fournissons ci-après permettent d'apprécier, du point de vue quantitatif, l'ampleur de la tâche à entreprendre.

La vague démographique couvrant ces dernières années l'enseignement primaire. En 1960, c'est au niveau du second degré que se situe l'accroissement exceptionnel des effectifs : le flux avait touché dès 1957-1958 les lycées, les collèges et les cours complémentaires. Il entre cette année à plein dans les établissements techniques. Au total, l'enseignement public et privé a accueilli une masse supplémentaire de 202.000 élèves qui constitue à elle seule 91 % de l'accroissement global de la population scolaire.

# TAUX DE SCOLARISATION DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU NIVEAU DU SECOND DEGRÉ DE 1901-02 A 1959-60



Le progrès de la scolarisation « secondaire » et la tendance à la prolongation de la scolarité au-delà de l'âge obligatoire ne sont pas des phénomènes nouveaux. Ils existaient. Mais l'attention se portait sur l'essor des effectifs de l'enseignement primaire. Aujourd'hui la scolarisation et l'expansion démographique se conjuguent dans le second degré ; cependant que les effectifs de l'enseignement primaire ont tendance à se stabiliser.

On ne peut mesurer pour une longue période, faute de données statistiques concernant l'enseignement privé, l'évolution de la scolarisation secondaire globale, enseignements publics et privés réunis.

On connaît, par contre, très bien les effectifs des établissements publics du second degré (1). On peut constater sur le tableau et le graphique ci-joints, que de 1900 à 1959, les effectifs sont passés de 143.000 à 1.565.000 élèves, et le taux de scolarisation, c'est-à-dire le rapport entre les effectifs scolarisés et la population âgée de onze à dix-sept ans, de 2,7 % à 32,8 %, soit un progrès de plus de douze fois.

**Evolution des effectifs de l'enseignement du second degré public depuis 1900.**

ANNEES SCOLAIRES	POPULATION scolarisable.	EFFECTIFS	TAUX de scolarisation.
1901-1902.....	5.227.000	143.000	2,7
1911-1912.....	4.976.000	203.000	4,1
1921-1922.....	4.818.000	244.000	5,1
1931-1932.....	3.443.000	322.000	9,3
1941-1942.....	4.794.000	482.000	10,1
1946-1947.....	5.550.000	738.000	16,2
1951-1952.....	4.002.000	840.000	21,0
1956-1957.....	3.912.000	1.166.000	29,8
1959-1960.....	4.767.000	1.565.000	32,8

On dispose, pour ces dernières années, de données statistiques plus précises qui permettent de mieux apprécier la tendance à la prolongation spontanée de la scolarité.

(1) Lycées et collèges, E. N. P., collèges techniques, centres d'apprentissage, écoles de métiers, écoles normales, cours complémentaires (pour 1941 et avant, écoles primaires supérieures et écoles pratiques de commerce et d'industrie).

Le tableau ci-dessous indique les variations du taux de scolarisation par âge de quatorze à dix-huit ans.

**Taux de scolarisation par âge**  
(tous ordres d'enseignements publics et privés).

AGE REVOLU au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année scolaire considérée.	1953-1954	1958-1959	1959-1960	1960-1961 (prévision).
14 ans.....	56,0	69,6	72,5	75,5
15 ans.....	45,0	53,7	56,0	58,0
16 ans.....	37,0	43,9	45,5	47,4
17 ans.....	23,5	28,3	29,5	31,0
18 ans.....	13,2	16,6	17,5	18,4

On remarquera qu'en six ans, de 1953-1954 à 1959-1960, le taux à quatorze ans s'est élevé de 56 % à 72,5 %, soit un accroissement relatif de 29 %. Dans le même temps, le taux à dix-sept ans passe de 23,5 % à 29,5 %, soit une progression relative de 25,5 %, à peine plus faible que celle du taux à quatorze ans.

Ainsi des progrès importants ont été réalisés, ils sont cependant insuffisants et c'est l'objet même de la réforme de l'enseignement de les accélérer. La tâche est immense. On la mesurera en constatant qu'en 1958-1959, par exemple, sur 1.694.000 jeunes gens et jeunes filles de quatorze à seize ans, 645.000, soit près de 40 %, n'étaient pas scolarisés. Il faut ajouter que ces jeunes appartenaient à des années de faible natalité. Lorsque l'obligation scolaire jusqu'à seize ans, prévue par la réforme, sera appliquée, le nombre total des jeunes de quatorze à seize ans sera d'environ 2.500.000. Leur scolarisation complète signifie donc qu'il faudra accueillir dans les établissements d'enseignement environ 800.000 élèves de plus qu'à l'heure actuelle.

Un des autres objectifs de la Réforme est de mettre fin « au gaspillage de l'intelligence » que constitue la non scolarisation au-delà de l'école primaire de larges couches de la population. Le cycle d'observation et d'orientation qu'elle crée doit permettre de déceler

et d'orienter vers les études longues tous les enfants qui en sont capables. La mise en œuvre d'une telle institution et l'application complète des dispositions qui viennent de la préciser requièrent un effort considérable qu'illustrent quelques chiffres.

On admet généralement que, dans l'hypothèse minima, c'est 70 % des enfants d'une génération qui devraient passer par le cycle d'observation et d'orientation.

Or, comme on pourra le constater sur le tableau suivant, les effectifs des classes de 6<sup>e</sup> (enseignement public + privé), malgré un essor extrêmement rapide des dernières années, n'atteignent pas cette proportion.

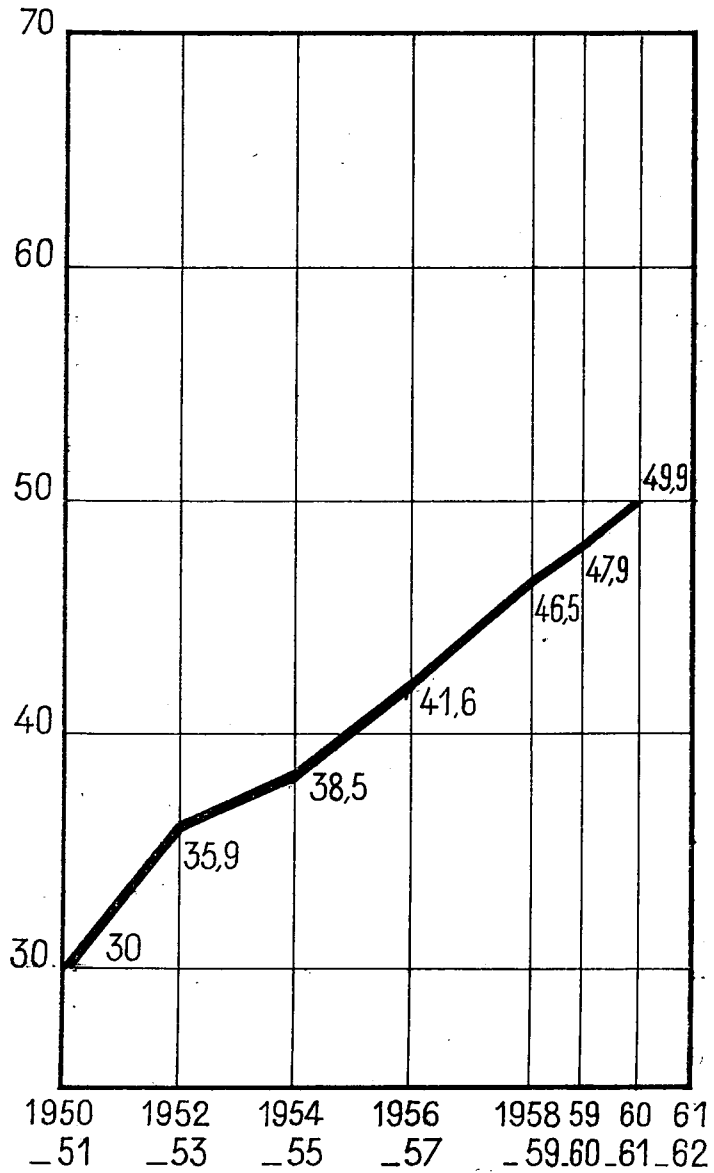
Evolution des effectifs des classes de 6<sup>e</sup> (tous ordres d'enseignement).

ANNEES scolaires.	POPULATION scolarisable.	CLASSES DE 6 <sup>e</sup>			
		Public.	Privé.	Public + privé.	Taux de scolarisation.
1950-1951 ....	564.900	118.000	51.700	169.700	30
1952-1953 ....	498.000	126.200	52.600	178.800	35,9
1954-1955 ....	557.300	150.900	63.800	214.700	38,5
1956-1957 ....	614.000	184.300	71.200	255.500	41,6
1958-1959 ....	801.300	278.200	92.900	371.100	46,3
1959-1960 ....	817.300	292.300	99.000	391.300	47,9
1960-1961 ....	820.800	—	—	410.000 (1)	49,9

(1) Prévisions.

410.000 élèves environ ont pris place dans les classes de 6<sup>e</sup> à la rentrée 1960, mais l'institution du cycle d'observation est trop récente pour être appliquée intégralement dès maintenant. Lorsque dans les prochaines années, la norme de 70 % que nous avons indiquée plus haut sera atteinte, 560.000 élèves se trouveront dans les classes de 6<sup>e</sup>. C'est dire tous les efforts qui devront être consentis pour que leur soient données les conditions d'enseignement prévues par les textes.

### TAUX DE LA SCOLARISATION EN 6<sup>e</sup> PUBLIC ET PRIVÉ



Il est difficile d'apprécier combien d'élèves pourront être orientés grâce au cycle d'observation, vers des études longues, ce nombre dépend de multiples facteurs qui rendent les prévisions délicates et aléatoires. Cependant, on peut se faire une idée du problème en examinant les effectifs passés et présents des classes de 4<sup>e</sup>, de 3<sup>e</sup> et de seconde dans les lycées, collèges, E. N. P., collèges techniques et écoles de métiers, écoles normales, pour l'enseignement public, dans les établissements secondaires et techniques (niveau collèges techniques) pour l'enseignement privé.

On remarque que l'on retrouve en seconde, pour l'ensemble des enseignements publics et privés, approximativement le même nombre d'élèves qu'en 4<sup>e</sup>, trois années auparavant. Cela ne signifie pas que tous les élèves entrés en 4<sup>e</sup> poursuivent leurs études jusqu'en seconde, mais que le nombre des élèves venant de l'enseignement court qui entrent en seconde est à peu près égal à l'effectif de ceux qui abandonnent leurs études à l'issue de la 4<sup>e</sup> ou de la 3<sup>e</sup>.

Il est intéressant d'autre part de rapprocher les effectifs des classes de seconde, de ceux de l'ensemble des classes de 6<sup>e</sup> quatre années auparavant.

Evolution des classes de 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et seconde dans l'enseignement long (public et privé).

ANNEES scolaires.	CLASSES DE 4 <sup>e</sup>			CLASSES DE 3 <sup>e</sup>			CLASSES DE 2 <sup>e</sup>		
	Public.	Privé.	Ensemble.	Public.	Privé.	Ensemble	Public.	Privé.	Ensemble.
1955-1956 .....	92.100	43.300	135.400	84.100	40.200	124.300	86.100	32.400	118.500
1956-1957 .....	101.300	47.200	148.500	88.300	40.700	129.000	90.200	31.600	121.800
1957-1958 .....	113.500	49.200	162.700	101.100	44.100	145.200	97.400	33.600	131.000
1958-1959 .....	120.700	50.200	170.900	108.000	45.700	153.700	113.500	36.300	149.800

Statistique des effectifs d'élèves.

	ANNEE SCOLAIRE 1959-1960			ANNEE SCOLAIRE 1960-1961 (1)		
	Public.	Privé.	Ensemble.	Public.	Privé.	Ensemble.
<b>Classes maternelles et enfantines.....</b>	1.102.000	165.000	1.267.000	1.132.000	166.000	1.298.000
<b>Classes primaires élémentaires (jusqu'au cours moyen 2<sup>e</sup> année).....</b>	4.061.000	666.000	4.727.000	4.055.000	658.000	4.713.000
<b>Classes primaires fonctionnant dans les lycées .....</b>	68.000	179.000	247.000	65.000	178.000	243.000
<b>Cours supérieur et classes terminales de l'enseignement primaire (avec classes spéciales) .....</b>	846.000	146.000	992.000	850.000	146.000	996.000
<b>Collèges (enseignement court) :</b>						
<b>Classes d'enseignement général.....</b>	427.000	112.000	539.000	490.000	124.000	614.000
<b>Classes d'enseignement professionnel :</b>						
<b>Fonctionnant dans les collèges d'enseignement général.....</b>	50.000	8.000	58.000	52.000	8.000	60.000
<b>Fonctionnant dans les collèges d'enseignement technique :</b>						
<b>A temps plein.....</b>	190.000	100.000 (2).	290.000	206.000	110.000 (2).	316.000
<b>A temps réduit.....</b>	21.000	—	21.000	21.000	—	21.000
<b>Lycées (enseignement long) :</b>						
<b>Classes préparatoires aux grandes écoles.</b>	19.500	2.000	21.500	20.500	2.500	23.000
<b>Classes terminales.....</b>	55.500	13.000	68.500	60.500	14.500	75.000
<b>Enseignement classique (6<sup>e</sup> à 1<sup>re</sup>).....</b>	261.000	260.000	884.000	282.000	277.000	951.000
<b>Enseignement moderne (6<sup>e</sup> à 1<sup>re</sup>).....</b>	363.000			392.000		
<b>Enseignement technique.....</b>	173.000	48.000 (2).	221.000	194.000	53.000 (2).	247.000
<b>Total général.....</b>	7.637.000	1.699.000	9.336.000	7.820.000	1.737.000	9.557.000

(1) Prévisions. — (2) Estimations.



On peut voir que l'effectif des secondes représente près de 70 % de celui des classes de 6<sup>e</sup> quatre ans plus tôt. On ne peut dire cependant que 70 % des enfants entrés en 6<sup>e</sup> se retrouvent en seconde, car jusqu'à présent un certain nombre d'élèves accédaient à l'enseignement long en passant directement de l'école primaire en 5<sup>e</sup> ou en 4<sup>e</sup>. Les effectifs constatés en seconde correspondent actuellement à 27 % environ des jeunes qui par leur âge pourraient se trouver dans cette classe.

Si avec l'instauration du cycle d'observation et d'orientation, le rapport entre les effectifs des secondes et des 6<sup>e</sup> se maintenait à 70 %, sur la base des 560.000 élèves en 6<sup>e</sup> dont nous avons parlé plus haut, c'est plus de 390.000 élèves qui se retrouveraient en seconde, soit presque 50 % d'une génération.

Mais dans les 6<sup>e</sup> du cycle d'observation, doivent entrer les enfants qui se destinent à l'enseignement professionnel et technique court, qui jusqu'à présent ne passaient pas en 6<sup>e</sup>.

Ces élèves viendront grossir l'effectif des 6<sup>e</sup>, alors qu'en principe, ils n'ont pas de vocation pour l'enseignement long ; il semble difficile dans ces conditions que le rapport seconde/6<sup>e</sup> se maintienne à 70 %.

Il paraît au contraire plus probable qu'il tende vers 60 %, ce qui représenterait un effectif des classes de seconde de l'ordre de 335.000 élèves, soit un peu plus de 40 % des jeunes d'une génération.

**Comparaison des effectifs des classes de seconde avec ceux des classes de 6<sup>e</sup> quatre années auparavant (enseignement public + enseignement privé).**

CLASSES DE SECONDE		CLASSES DE SIXIEME		RAPPORT % seconde sixième.
Années scolaires.	Effectifs.	Années scolaires.	Effectifs.	
1955-1956 .....	118.800	1951-1952 .....	173.800	68,1
1956-1957 .....	121.800	1952-1953 .....	178.800	68,1
1957-1958 .....	131.000	1953-1954 .....	193.300	67,8
1958-1959 .....	149.800	1954-1955 .....	214.700	69,8

Enfin, le tableau ci-dessous qui donne le pourcentage par catégorie sociale des étudiants qui fréquentent les établissements d'enseignement secondaire se passe de commentaires.

CATEGORIES	Nombre d'enfants scolarisés dans les enseignements classiques et modernes pour 1.000 enfants de chaque catégorie.
Agriculteurs .....	53
Salariés agricoles.....	30
Industriels, commerçants, artisans.....	249
Cadres supérieurs et professions libérales.....	539
Cadres moyens.....	415
Employés .....	311
Ouvriers .....	53
Personnels de service.....	123
Rentiers, sans profession.....	42
Autres catégories (artistes, armée, police).....	302

### CHAPITRE III

## LES CREDITS ET LES BESOINS DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les crédits du budget de fonctionnement par nature de dépenses pour 1960 et pour 1961 se trouvent décrits dans le tableau n° 1 du présent rapport (chapitre des dotations budgétaires).

#### A. — Les dépenses de personnel.

Par rapport à 1960, les dépenses de personnel sont en augmentation de 518 millions de nouveaux francs : 414 millions pour les mesures acquises et 104 millions pour les mesures nouvelles.

Les mesures acquises s'appliquent essentiellement à la majoration des traitements.

Les mesures nouvelles résultent des créations d'emplois prévues pour 1961. Elles se décomposent comme suit.

	EMPLOIS 1960	CREATIONS 1961	EMPLOIS 1961
<b>I. — SUPÉRIEUR :</b>			
Universités :			
Enseignants .....	8.298	+ 1.532	9.830
Services .....	541	+ 100	641
Techniciens .....	3.422	+ 641	4.063
Grands établissements.....	2.456	+ 280	2.736
Ipésiens .....	8.250	»	8.250
Total .....	22.967	+ 2.553	25.520
<b>II. — ORGANISATION ET PROGRAMMES SCOLAIRES :</b>			
a) Second degré :			
Enseignants .....	43.484	+ 2.270	45.754
Direction, administration.....	6.580	+ 515	7.095
Surveillance .....	11.233	+ 1.200	12.333
Service .....	14.113	+ 1.527	15.640
Total .....	75.410	+ 5.512	80.922
b) Premier degré :			
Instituteurs .....	172.532	+ 1.300	173.832
Cours complémentaires.....	27.252	+ 4.400	31.652
Directeurs .....	32.162	»	32.162
Ecoles normales.....	5.562	+ 65	5.627
Total .....	237.508	+ 5.765	243.273
c) Technique :			
Enseignants .....	29.190	+ 2.252	31.442
Direction, administration.....	3.930	+ 211	4.141
Surveillance .....	4.678	+ 725	5.403
Service .....	11.316	+ 1.166	12.482
Grands établissements.....	665	+ 46	711
Total .....	49.779	+ 4.400	54.179
d) Enseignants-élèves .....	15.422	»	15.422
Total .....	378.119	+ 15.677	393.796
<b>III. — ADMINISTRATION GÉNÉRALE :</b>			
Centrale .....	1.955	+ 42	1.997
Services extérieurs.....	7.711	+ 547	8.258
Total .....	9.666	+ 589	10.255
<b>IV. — COOPÉRATION .....</b>	886	+ 13	899
<b>V. — JEUNESSE ET SPORTS .....</b>	9.459	+ 540	9.999
<b>VI. — BIBLIOTHÈQUES .....</b>	1.628	+ 84	1.712
<b>VII. — SANTÉ SCOLAIRE.....</b>	3.430	— 150	3.280
<b>Total .....</b>	426.155	+ 19.306	445.461

L'accroissement des effectifs en 1961, dans le personnel enseignant, se traduit par les pourcentages suivants : 18 % dans l'enseignement supérieur, 7,7 % dans le technique, 5,2 % dans les lycées et collèges, 7,3 % dans les cours complémentaires et moins de 1 % dans les classes maternelles et élémentaires.

En ce qui concerne les non-enseignants 547 emplois nouveaux sont créés dans les services académiques. Malgré l'accroissement des tâches ces services sont gérés par un personnel dont les effectifs sont sensiblement les mêmes qu'en 1939.

*La crise de recrutement du personnel enseignant.* — Une crise grave de recrutement du personnel sévit depuis plusieurs années dans notre pays. La principale cause de cette désaffection pour la fonction enseignante se trouve certainement dans l'insuffisance des traitements. Nul n'ignore que des emplois mieux rémunérés dans le « privé », sont offerts aux agrégés notamment.

La crise risque de s'aggraver encore dans les prochaines années : le taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur étant très inférieur dans notre pays à celui des U. S. A., de l'U. R. S. S., du Canada, voire même du Japon et de la Tchécoslovaquie, il faut prévoir, en raison des besoins énormes de notre industrie en cadres, l'accroissement des effectifs de l'enseignement supérieur.

Il semble, cependant, qu'un certain nombre de mesures conjuguées avec un relèvement raisonnable des traitements seraient de nature à remédier à la pénurie des maîtres.

Il y a peu de temps encore, le corps des professeurs de lycées et collèges se trouvait composé dans sa grande majorité de professeurs licenciés dispensant un excellent enseignement. On exige aujourd'hui des candidats au professorat de l'enseignement secondaire qu'ils subissent, après la licence, les épreuves d'un examen de culture générale, le difficile concours du C. A. P. E. S. Cela, on le conçoit, ne facilite guère le recrutement des futurs maîtres. Pour pallier cet inconvénient, il conviendrait sans doute que, d'une part, un plus grand nombre de postes soit mis en compétition au C. A. P. E. S. pour les candidats titulaires de la licence et que, d'autre part, les I. P. E. S. accroissent leur recrutement.

La crise de recrutement des instituteurs dans l'enseignement public ne fait que s'accroître. Cette année encore, il a fallu faire appel à des remplaçants titulaires de la première partie du bacca-

lauréat ou même seulement du brevet élémentaire, parce que le nombre de places offert aux candidats dans les écoles normales se trouvait manifestement insuffisant.

Le « tassement » de la vague démographique dans les écoles primaires ne saurait justifier l'arrêt de l'effort qui serait nécessaire pour recruter les maîtres.

Cette année, par manque de maîtres et de locaux dans les villes, on a dû refuser un grand nombre d'enfants dans les écoles maternelles. Il s'agit là d'un grave problème social, car les mères de ces enfants sont le plus souvent des salariées ne travaillant pas à domicile.

Il faut ajouter aussi, parmi les raisons qui justifient la poursuite d'un effort soutenu de l'enseignement du premier degré, les transferts de population qui résultent de l'afflux vers les villes et surtout la construction de grands ensembles de logements collectifs et le dédoublement nécessaire de nombreuses classes surpeuplées.

75 % des logements construits en France le sont dans trente départements environ, c'est dire l'ampleur, dans ces derniers, des déplacements de populations qui viennent occuper les appartements neufs. Les enfants ainsi déplacés quittent des classes le plus souvent surchargées ; la perte d'effectifs pour chaque école est donc très faible et ne peut justifier la fermeture.

\*  
\* \*

*Prise en charge des frais de l'enseignement secondaire en Polynésie française.* — Votre Commission des Affaires culturelles a fait sien le vœu de notre collègue M. Gérard Coppenrath tendant à ce que les frais de l'enseignement secondaire en Polynésie française soient pris en charge par le budget de la Métropole. Il en coûterait un peu plus d'un million de nouveaux francs chaque année.

En effet, si grâce au F. I. D. E. S. (section générale et section locale) le budget de l'Etat a participé à la construction de bâtiments scolaires, par contre le budget local supporte à lui seul les dépenses de fonctionnement et notamment de personnel du service de l'enseignement (plus de 100 millions C. F. P. soit près de 5 millions de nouveaux francs en 1961).

Or, les besoins sont immenses, la population ayant doublé en trente ans.

Les élus locaux comprennent mal que la charge de l'enseignement secondaire dans les territoires faisant partie de la République incombe au seul budget territorial, alors que sur le plan de la coopération technique, des professeurs sont mis gratuitement à la disposition des Etats indépendants d'Afrique.

D'autre part, la Polynésie est appelée à développer son rôle de foyer culturel français du Pacifique au moment où le tourisme va y amener un grand nombre d'étrangers.

Cette prise en charge, instamment demandée, pose des problèmes d'adaptation institutionnelle puisque l'enseignement secondaire est matière territoriale suivant les décrets d'application de la loi-cadre du 23 juin 1956. Il est souhaitable cependant que dès cette année, éventuellement par une subvention de soutien du budget de l'Etat au budget territorial, il soit porté remède aux difficultés qu'éprouve la Polynésie française à scolariser sa jeunesse.

\*  
\* \*

#### **B. — Les autres dépenses du budget de fonctionnement.**

Les autres dépenses du budget de fonctionnement comprennent essentiellement :

- 1° Les dépenses de matériel de fonctionnement des services ;
- 2° Le montant des subventions à divers organismes (C. N. R. S., enseignement privé, etc.) ;
- 3° Interventions publiques (action éducative, ramassage scolaire, etc.).

#### *1° Les dépenses de matériel et de fonctionnement des services.*

L'augmentation, compte tenu des transferts de crédits consécutifs à la modification de la nomenclature budgétaire, s'élève à 21 millions de NF, se décomposant ainsi :

16,5 millions NF pour l'ajustement des crédits aux besoins réels ;

1,5 million NF comme conséquence des modifications d'effectifs ;

3 millions NF pour gages des mesures particulières.

## 2° *Les subventions de fonctionnement.*

Certains organismes bénéficient de ces subventions. C'est ainsi qu'une augmentation de 3,7 millions NF est accordée pour la documentation pédagogique et le télé-enseignement.

Un crédit de 14 millions NF (9 en 1960) est destiné aux établissements d'enseignement supérieur de la Communauté, à titre de subvention.

5 millions 644 NF sont inscrits au chapitre 36-32 (nouveau) pour subventions aux établissements privés qui bénéficiaient de l'aide de l'Etat avant 1959.

Les rapports de l'Etat et de l'enseignement privé sont déterminés par de nombreux textes législatifs et réglementaires dont les principaux sont :

### 1° Les textes organiques d'origine :

Loi organique du 15 mars 1850 dite « Loi Falloux » dont les dispositions restent en vigueur en ce qui concerne l'enseignement secondaire ;

Loi du 12 juillet 1875 (enseignement supérieur) ;

Loi du 25 juillet 1919 (enseignement technique) ;

Loi n° 49-230 du 11 février 1949 relative aux centres d'apprentissage.

### 2° La législation plus récente :

Loi du 21 septembre 1951 relative à l'attribution de bourses aux élèves des établissements d'enseignement privé ;

Loi du 28 septembre 1951 dite Loi Barangé portant attribution d'une allocation scolaire aux familles d'enfant recevant l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré.



Enfin, la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 ainsi que les décrets d'application du 22 avril et du 28 juillet 1960. Le montant global des dotations prévues pour 1961 comprend :

1° Le crédit du chapitre 43-34 ouvert en application de la loi du 31 décembre 1959 (rapports entre l'Etat et l'enseignement privé) .....	200.000.000 NF.
2° Le crédit du chapitre 36-32 (attribution de subventions à certains établissements privés du second degré et d'enseignement technique, en application des lois du 15 mars 1850, du 25 juillet 1919 et du 21 février 1949 article 9)..	5.644.000
3° Une partie des crédits du chapitre 43-71 (attribution de bourses en application de la loi du 21 septembre 1961).....	22.000.000
4° Une partie de crédits prévus au titre de la loi du 28 septembre 1951 (crédit global prévu pour 1961, 339.200.000 NF).....	70.000.000
	<hr/>
Total .....	297.644.000 NF.

Ces crédits sont la conséquence de législations différentes et doivent couvrir des dépenses diverses : subventions de fonctionnement a des établissements, bourses, allocations aux parents d'élèves, paiements de traitements. Enfin, leur financement est assuré par des bourses différentes : Budget de l'Education nationale et Compte spécial (Fonds Barangé).

*Le Centre national de la recherche scientifique.*

Le C. N. R. S. bénéficie de 167,8 millions NF, soit plus du tiers des subventions de fonctionnement et une augmentation de 20 % par rapport aux crédits de 1960.

Une dotation de 10 millions NF est destinée à améliorer la situation des techniciens du Centre.

15 millions NF serviront à financer l'équipement des laboratoires de recherche en petit matériel.

20,5 millions NF sont affectés à la prime pour la recherche scientifique.

L'effort budgétaire de 1961 permettra aussi de recruter 750 chercheurs nouveaux.

Cette augmentation des dotations ne saurait dissimuler le retard que nous avons pris sur les autres pays afin d'accorder aux savants, aux chercheurs, aux professeurs les crédits indispensables pour effectuer leurs travaux et pour équiper les laboratoires.

Nous devons ici évoquer certaines observations présentées devant notre Commission des Affaires culturelles par nos collègues MM. Lamousse et Bordeneuve.

Avant l'existence du C. N. R. S., la recherche était faite dans les facultés. La Faculté avait vocation pour son travail de recherches et était équipée en conséquence. Or, depuis la création du C. N. R. S., un mouvement se dessine au sein du Gouvernement : on tend à limiter l'enseignement supérieur aux tâches d'enseignement pur. Certains professeurs de l'Université de Paris estiment que c'est là une lourde erreur.

L'enseignement supérieur, disent-ils, a une double mission : une mission d'information qui est loin d'être la plus importante et une mission de formation des esprits aux disciplines de la recherche, qui est l'aspect le plus fécond de l'enseignement supérieur.

Aujourd'hui, le C. N. R. S. draine vers lui une importante partie des crédits de la recherche. Les nominations au C. N. R. S. ne sont plus soumises aux règles traditionnelles qui ont fait leurs preuves dans l'enseignement supérieur.

Nous avons, en France, une vingtaine de centres de recherche contre 1.800 ou 2.000 aux Etats-Unis ou en Russie. L'actuelle tendance centralisatrice va les supprimer au profit de cet énorme organisme.

Il faudrait semble-t-il laisser au C. N. R. S. la recherche appliquée tandis que les facultés conserveraient la recherche fondamentale.

### 3° *Les interventions publiques.*

L'augmentation réelle des crédits par rapport à 1960 est de 262,4 millions NF, représentant un pourcentage de 55 %.

Un chapitre nouveau (43-34) intitulé « Rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privé » comporte un crédit de 200 millions NF.

Ce crédit s'ajoute à celui du chapitre 36-32, dont le montant est de 5 millions 644 NF.

Le chapitre concernant le *ramassage scolaire* (43-35) est doté de 12,5 millions NF, en augmentation de 8,2 millions NF par rapport à 1960.

Le ramassage scolaire répond à des impératifs géographiques ; il se justifie aussi par les déplacements de population. Le ramassage intéresse surtout l'enseignement primaire et les cours complémentaires ; pour l'enseignement secondaire et *a fortiori* pour les facultés, il pose des problèmes complexes.

Au stade du premier degré, le système devrait permettre une implantation plus rationnelle des écoles, des économies de constructions et une meilleure qualité de l'enseignement.

Dans les classes fréquentées par une dizaine d'élèves seulement, d'âge différent, le maître ne peut consacrer à chaque enfant qu'un temps insuffisant, et les petites communes rurales ayant peu d'enfants d'âge scolaire sont généralement sujettes à des mutations fréquentes d'instituteurs, ce qui nuit à la qualité de l'enseignement.

Le système est sans doute un moyen moderne pour obtenir un meilleur enseignement à un moindre prix. Il soulève des problèmes complexes (coordination et meilleure utilisation des transports, financement). La participation de l'Etat, pour un service dont il a la charge, se révèle encore trop faible. Les petites communes en voie de dépeuplement ne disposent pas des ressources nécessaires pour payer les frais de transport, parfois en voiture particulière, de quelques élèves seulement. Enfin, beaucoup de maires et d'administrateurs locaux craignent que l'extension du ramassage scolaire draine une partie des activités vers les chefs-lieux de canton et accélère le dépeuplement de leurs communes.

\*

\* \*

Le montant total des bourses s'élève à 429 millions NF, en augmentation de 20 % par rapport à 1960. 101 millions sont affectés aux bourses d'enseignement supérieur et 239 millions aux bourses nationales et aux secours d'études. En 1960, les crédits s'élevaient respectivement à 87 millions NF et 189 millions NF.

\*

\* \*

Les crédits pour l'action sociale sont en augmentation de 8,8 millions NF par rapport à 1960. La dotation pour les restaurants universitaires passe de 27 millions NF à 32,7 millions NF.

## CHAPITRE IV

### LES CREDITS DU BUDGET D'EQUIPEMENT ET LES BESOINS

Les autorisations de programme passent de 1.890 millions NF en 1960 à 1.990 millions NF en 1961. Mais les crédits de paiement subissent une réduction importante ; de 1.819 millions NF en 1960, ils sont ramenés à 1.619 millions NF pour 1961.

#### LES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

Cette réduction des crédits de paiement de 200 millions NF atteint surtout les subventions consenties aux collectivités locales pour leurs constructions scolaires. En effet, les subventions d'équipement qui étaient de 892 millions NF en 1960 se trouvent ramenées à 745 millions NF dans le budget de 1961.

Ces chiffres confirment le décalage persistant entre les autorisations de programme et les crédits de paiement. Le rythme de réalisation des constructions scolaires est beaucoup trop lent. Il faudra plusieurs années au Ministère pour « consommer » ses crédits d'équipement.

Tous nos collègues se sont fait l'écho des protestations des maires : le retard dans le lancement des opérations provoque des réévaluations de dépenses qui compliquent les formalités administratives et accroissent la charge des budgets locaux.

L'année 1959 a été marquée par une réorganisation de la direction de l'équipement et surtout des services constructeurs locaux. Cette réforme, rendue indispensable par l'ampleur accrue des tâches et la nécessité corrélative d'éviter que toutes les décisions ne soient obligatoirement prises à l'échelon central, n'a pu se faire sans quelques tâtonnements, en sorte que les résultats, en 1959, ont été sensiblement inférieurs à ce que l'on pouvait espérer.

Les services du Ministère de l'Éducation Nationale nous laissent espérer que le montant des opérations lancées en 1960 sera supérieur d'environ 50 % aux résultats de 1959. Acceptons en l'augure tout en notant qu'il faudra encore accélérer, et très sérieusement, le rythme des constructions scolaires pour faire face seulement aux nécessités les plus urgentes.

Certes, il ne faut pas sous-estimer la difficulté accrue des tâches lorsqu'il s'agit de construire des facultés et des établissements d'enseignement technique : les programmes demandent une élaboration longue et minutieuse. Mais le problème est beaucoup moins complexe pour les écoles primaires, les lycées et les collèges.

En ce qui concerne cette dernière catégorie d'établissements, il est trop souvent fait appel à des mesures de fortune qui pourraient être évitées si l'on abrégait le retard dans le lancement des opérations. C'est ainsi que des constructions de classes en « préfabriqué », surtout dans les régions froides et montagneuses, occasionnent bien des désagréments aux usagers, notamment en ce qui concerne le chauffage et l'étanchéité des locaux. Au surplus, certains collègues nous ont signalé que les constructions en préfabriqué, compte tenu de certaines dépenses accessoires indispensables, coûtaient plus cher qu'en « traditionnel ».

\*  
\* \*

Par rapport au budget de 1960, les dépenses en capital se présentent de la manière suivante :

	1960.	1961.	Variations.
<i>Autorisations de programme :</i>	(En millions de nouveaux francs.)		
— investissements exécutés par l'Etat.	1.123,45	1.148,77	+ 25,32
— subventions d'équipement.....	766,55	841,23	+ 74,68
<b>Total .....</b>	<b>1.890</b>	<b>1.990</b>	<b>+ 100</b>
<i>Crédits de paiement :</i>			
— investissements exécutés par l'Etat.	926,15	873,5	— 52,65
— subventions d'équipement.....	892,85	745,8	— 147,05
<b>Total .....</b>	<b>1.819</b>	<b>1.619,3</b>	<b>— 199,7</b>

La ventilation des autorisations de programme par services est donnée dans le tableau ci-après :

SERVICES	Dotations 1960	Dotations 1961	Pourcentage d'augmentation.
	(En millions de nouveaux francs.)		
Supérieur .....	378	385	+ 2 %
Bibliothèques .....	15	20	+ 33 %
Cités et restaurants.....	53,5	60	+ 12 %
C. N. R. S.....	90	60	— 33 %
Second degré.....	416	420	+ 1 %
Premier degré.....	432	531	+ 23 %
Technique .....	424	432	+ 2 %
Jeunesse et sports.....	62	70	+ 13 %
Autres services.....	19,5	16,5	— 15 %
<b>Total .....</b>	<b>1.890</b>	<b>1.990</b>	<b>+ 5,3 %</b>

Les besoins du premier degré résultent des migrations de populations, du développement des écoles maternelles, des cours complémentaires et des classes de perfectionnement. Les crédits ne suffisent pas à faire face aux besoins. Ils permettent néanmoins de lancer la construction en métropole de 6.500 classes et 1.950 logements et, dans les départements d'Outre-mer, de 300 classes et 100 logements.

\*  
\* \*

#### LES CHARGES FINANCIÈRES DES COMMUNES ET LE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL EX-COURS COMPLÉMENTAIRES

Les cours complémentaires ont été pendant longtemps des établissements d'enseignement à recrutement pratiquement limité aux élèves de la commune d'implantation.

Actuellement, les collèges d'enseignement général ex-cours complémentaires sont devenus des établissements à recrutement régional, et ce caractère ne fait que s'accroître avec la mise en place de la Réforme de l'Enseignement et l'extension du ramassage scolaire.

Il ne paraît plus possible en conséquence de laisser aux seules communes d'implantation les charges financières imposées par l'existence de ces collèges.

Pour certaines de ces charges, des compensations sont déjà accordées (subventions de l'Etat pour construction, Allocation scolaire...).

Une des plus lourdes qui pèsent encore sur ces communes est constituée par l'obligation d'assurer au personnel enseignant des collèges ex-cours complémentaires le logement ou l'indemnité compensatrice.

L'évolution des cours complémentaires, la nature actuelle des collèges d'enseignement général, et notamment le recrutement extra-communal de leurs élèves ne permettent plus de maintenir les professeurs de ces établissements au nombre des fonctionnaires logés par les communes où ils sont établis. L'intégralité de leur rémunération doit être à la charge de l'Etat.

Le personnel des collèges ex-cours complémentaires demande lui-même ce changement, la situation actuelle créant des disparités selon les résidences, des difficultés, et lui étant au total tout aussi préjudiciable que pour les communes.

Ce vœu rejoint celui qui est exprimé par de nombreuses communes intéressées, ainsi que par des Conseils généraux.

Nous souhaitons qu'il soit pris en considération en vue de dispositions nouvelles dans l'intérêt général.

\*

\* \*

#### LA DÉCENTRALISATION UNIVERSITAIRE

Votre Commission estime qu'il est nécessaire et urgent de décongestionner, d'organiser et d'administrer rationnellement Paris qui est, à l'heure actuelle, du point de vue de l'Education Nationale, la zone française la plus critique, parce que la plus gravement sous-équipée, spécialement dans les deux ordres-clefs d'enseignement : le technique et le supérieur.

Il faudrait essayer de freiner d'abord, puis si possible de corriger le déséquilibre entre province et Paris, autrement dit, il faut revivifier la Province.

Cette question de la décentralisation universitaire a fait l'objet d'un rapport de M. le Professeur Antoine, au dernier Congrès des Présidents des Conseils généraux.



M. Antoine a préconisé les mesures suivantes pour la province :

1° Extension et création de facultés ;

2° Implantation d'un réseau de « collèges universitaires » à la fois scientifiques et littéraires ;

3° Ouverture de classes préparatoires aux grandes écoles dans un certain nombre de lycées provinciaux ;

4° Création en province de centres d'études supérieures spécialisés, tant scientifiques que littéraires, dits de « 3<sup>e</sup> cycle » ;

5° Création des I. N. S. A., E. N. S. I., écoles nationales techniques, etc ;

6° Transplantation en province de grandes écoles installées jusqu'ici à Paris ;

7° Développement de « pôles de croissance » universitaires : Lyon-Grenoble, Toulouse, Rennes-Nantes, Lille. On ne peut, en effet, espérer vraiment à la longue contrebalancer le pôle de concentration parisienne qu'en favorisant un nombre limité de pôles actifs de développement en province et, par voie de conséquence, en encourageant les actions menées de concert par deux ou trois facultés travaillant en union étroite ;

8° Mesures d'équilibre matérielles, voire de déséquilibre au profit de certains maîtres et établissements provinciaux. Ce qui signifie l'adoption d'un cadre unique pour les professeurs titulaires et les maîtres de conférences de nos Universités, et l'attribution de crédits d'équipement généreux à tous les centres d'enseignement supérieur provinciaux qui, par leurs résultats, ont fait preuve de leur dynamisme ;

9° Développement d'une politique de rencontres spécialement entre l'Université et l'Industrie, en vue de soustraire la première à son complexe de solitude, et surtout de faire marcher de pair déconcentration industrielle et universitaire ;

10° Equipement culturel de la province. Suivant les paroles de M. Randet, Directeur de l'Aménagement du Territoire, auxquelles nous souscrivons pleinement : « la décentralisation ne pourra réussir que dans la mesure où la province sera capable d'offrir, sinon les mêmes avantages que Paris, du moins d'autres avantages aussi alléchants ».

Un seul exemple permettra de prendre conscience de l'urgence des solutions à prendre devant l'étendue du drame : la Sorbonne, c'est-à-dire les Facultés des Lettres et des Sciences de Paris réunies, devrait accueillir à la prochaine rentrée 42.000 étudiants, cependant que sa bibliothèque leur offre en tout et pour tout 420 places !

Il y a même et urgente nécessité à décongestionner Paris en ce qui concerne la Faculté de Droit, celles de Médecine et de Pharmacie et les établissements d'enseignement technique.

Le problème est avant tout d'ordre administratif et sa solution consisterait à restreindre les limites de l'Académie de Paris et à ne retenir dans celle-ci que les trois départements de Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne. Les autres départements de l'actuelle Académie parisienne seraient, dès lors, rattachées aux capitales universitaires les plus proches, à moins qu'on ne crée de nouvelles Académies. Il n'est d'ailleurs pas interdit non plus de penser qu'on puisse créer de nouvelles Universités, ou simplement de nouvelles Facultés, en les rattachant à des Académies existantes.

Telles sont les suggestions émises au dernier Congrès des Présidents des Conseils Généraux, suggestions auxquelles nous souscrivons pleinement.

Compte tenu de l'afflux d'élèves nouveaux aussi bien à Paris qu'en Province, le programme de construction pour 1961 ne suffira même pas à amorcer le mouvement de décentralisation de la capitale.

Ce programme comprend essentiellement la construction de :

- trois nouvelles Facultés des Sciences à Nice, Reims et Nantes ;
- d'une nouvelle Faculté de Médecine à Nantes ;
- de cinq collèges scientifiques universitaires à Pau, Limoges, Le Mans, Brest et Metz ;
- de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse ;
- de la bibliothèque du Collège scientifique universitaire de Rouen ;
- de six cités ou restaurants universitaires à Pau, Rouen, Amiens, Limoges, Brest et Mulhouse.

## ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

En ce qui concerne les acquisitions immobilières, les travaux de construction et l'achat du gros matériel pour les établissements nationaux d'enseignements technique et professionnel, les autorisations de programme prévues au chapitre 56-34 (ancien 56-40) s'élèvent à 160.550.000 NF. Elles étaient de 155.600.000 NF en 1960. Mais le rythme des travaux sera vraisemblablement ralenti puisqu'on relève sur l'échéance des paiements prévisibles 102 millions de nouveaux francs pour 1961 contre 116 millions de nouveaux francs en 1960.

Même remarque pour le chapitre 56-36 (ancien 56-42) qui concerne les centres d'apprentissage. De 1960 à 1961, les autorisations de programme passent de 188 millions de nouveaux francs à 201.800.000 NF, mais les paiements prévisibles sont sensiblement les mêmes : 192 millions de nouveaux francs en 1960 et 190 millions de nouveaux francs en 1961.

L'enseignement technique ne peut actuellement accueillir tous les élèves qui s'y présentent. A la rentrée scolaire 1957, 61.000 élèves ont été refusés, 59.000 à celle de 1958 et 75.000 à la rentrée 1959

Une augmentation annuelle de 20.000 à 25.000 élèves dans les écoles nationales et les collèges techniques et de 10.000 à 14.000 dans les centres d'apprentissage est prévisible dans les prochaines années.

Les établissements sont en nombre insuffisant et souvent en mauvais état. L'équipement des centres d'apprentissage est celui qui laisse le plus à désirer. Les centres actuels fonctionnent souvent dans des conditions précaires et dans des constructions vétustes ou dans des baraquements.

*La formation professionnelle.* — Les établissements chargés d'assurer en France la formation de la jeunesse, on vient de le voir, sont manifestement insuffisants en nombre. Face à l'évolution technique du monde moderne, nous avons pris un retard considérable.

Les efforts entrepris dans ce domaine restent notoirement insuffisants comparés aux besoins de la France qui forme 4.500 ingénieurs par an quand il en faudrait plus de 10.000 et qui « sort » une trentaine de milliers de techniciens moyens et supérieurs quand il lui en faudrait trois fois plus.

Ajoutons à cela que l'on ne sait pas toujours utiliser une jeunesse en quête d'emplois et qui, faute de recevoir une formation professionnelle lui permettant de s'employer dans les secteurs où le besoin de main-d'œuvre se fait cruellement sentir, se trouve trop souvent démoralisée.

C'est ce que l'on constate dans les régions en voie de dépeuplement, dans celles où des activités ont disparu (fermeture de mines, par exemple). Sur ces faits, l'attention de votre Commission a été attirée par notre collègue M. Vincent Delpuech.

La question de l'orientation professionnelle qui se pose dans les départements d'Outre-Mer avec une acuité particulière a été évoquée par notre collègue M. Symphor. Il y a actuellement à la Guadeloupe et à la Martinique une centaine de milliers de jeunes gens de moins de vingt ans qui n'ont devant eux aucune perspective d'avenir. C'est là un grand problème social à résoudre.

## CHAPITRE V

Votre Commission des Affaires Culturelles a entendu M. Louis Joxe, Ministre de l'Education Nationale, qui, à l'occasion de l'examen du budget de 1961, a exposé la politique générale de son Département. Le Ministre a tout d'abord signalé les avantages de la réforme organique du Ministère de l'Education Nationale, dont la nouvelle structure sera source d'économie et d'action. Il a insisté sur l'établissement d'une carte scolaire réelle indispensable pour suivre et prévoir l'évolution des besoins et sur les mesures à prendre en faveur d'un meilleur équipement des rectorats et des inspections.

En ce qui concerne les réformes pédagogiques, il faudra restaurer le professeur principal dans l'enseignement moyen, créer des conseils permanents où se réuniront les maîtres pour suivre l'avenir de la population scolaire.

Un effort particulier a été fait en matière de bourses, dont le montant a doublé en trois ans, et en matière de ramassage scolaire étendu, cette année, à l'enseignement moyen. Le ramassage évitera la construction de nouveaux internats et intéressera les élèves qui doivent parcourir plus de trois kilomètres pour se rendre de leur domicile à l'établissement d'enseignement.

Quant aux constructions scolaires, le Ministre a indiqué que 30.000 classes ont été construites en quatre ans et il a annoncé le dépôt, en mars 1961, d'une loi-programme qui portera sur quatre ans (1962-1965). Elle sera complétée par une loi-programme sur l'équipement sportif.

Le Ministre a souligné son intention d'étudier un plan de rationalisation des constructions du second degré et du supérieur afin d'abaisser les coûts de la construction.

Enfin, l'important problème du recrutement des professeurs fait l'objet de soins constants : 20.000 nouveaux postes sont à pourvoir chaque année, l'insuffisance des candidatures oblige, et obligera, pendant un certain temps encore, à recourir à des expédients,

dans les meilleures conditions possibles. L'amélioration de la fonction enseignante se trouve actuellement à l'étude du Ministère de la Fonction publique.

Les critiques soulevées par ce qui a pu paraître une opposition entre l'activité des professeurs de l'enseignement supérieur et celle du Centre National de la Recherche Scientifique ont amené le Gouvernement à envisager des réformes qui doivent apaiser les craintes exprimées.

Enfin, l'étude de la réforme des programmes et des méthodes d'enseignement, en vue de leur allègement et de leur alignement sur les nécessités de la vie moderne sera activement poursuivie.

## CONCLUSION

Nos conclusions seront sensiblement les mêmes que celles présentées l'an dernier, lors de l'examen du budget de l'Education Nationale pour 1960.

Sans doute, ce budget spécial représente-t-il environ 13 % du budget général de l'Etat. Sans doute, le volume total des crédits affectés à l'enseignement s'est-il accru de 10 % par rapport à 1960. Mais toutes comparaisons portant sur les dotations budgétaires des années précédentes demeurent sans valeur s'il n'est pas tenu compte des immenses besoins nouveaux de notre Université.

C'est une véritable marée qui commence à déferler sur le second degré et l'enseignement supérieur : 198.000 étudiants supplémentaires à la rentrée dernière, 150.000 de plus à la rentrée prochaine.

Les mesures nouvelles s'élèvent à 93 milliards mais le budget voté pour 1960 comportait des mesures qui n'intervenaient que pour une partie de l'année. Reconduites en année pleine, elles représentent 46 milliards, de sorte que le projet pour 1961 apporte 47 milliards et non 93 milliards d'augmentation.

Même si elle s'élevait à 93 milliards, cette dotation supplémentaire ne suffirait pas à faire face aux besoins résultant de l'accroissement des effectifs scolaires. Il n'est donc pas sûr que l'effort projeté pour 1961 reste au niveau de l'effort de 1960.

La courbe du budget, avec toutes ses créations de locaux et de postes d'enseignement, n'arrive pas à être parallèle à la courbe démographique. Cette divergence entre l'effort et les besoins s'aggrave de telle façon que le retard paraît de plus en plus difficile à rattraper.

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission des Affaires Culturelles donne un avis favorable à l'adoption du texte soumis à votre approbation.